

Ratification de l'Amendement de Kigali : L'expérience du Mali

Préparé et présenté par: Dr SACKO Modibo
Point Focal National Ozone/Changement Climatique du Mali



OZONE • UNIDO • CLIMATE
KIGALI AMENDMENT

Vienna Talks 13 – 15 June 2017

PLAN DE PRESENTATION

I INTRODUCTION

II PRESENTATION DU PAYS

III OBJETS/BUT DE LA RATIFICATION

IV PROCESSUS DE RATIFICATION DE L'AMENDEMENT DE KIGALI

V IMPLICATION DE L'AFRIQUE DANS LES NEGOCIATIONS SUR L'AMENDEMENT SUR LES HFC,

VI CADRE LEGISLATIF REGLEMENTAIRE EXISTANT ;

VII MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS

INTRODUCTION

- Après 7 ans de négociations, les 197 pays membres du Protocole de Montréal ont signé en Octobre dernier un amendement à ce Protocole dont la mise en œuvre permettra d'éviter 0,5° C de réchauffement à l'horizon 2050 (et 100 gigatonnes de CO₂ équivalent) : cet accord est connu sous le nom de l'Amendement de Kigali.
- Le Groupe Afrique a joué un rôle crucial dans la poursuite de ces négociations depuis la Déclaration de l'AMCEN de 2015 au Caire et doit continuer de jouer ce rôle.
- L'Afrique en particulier doit regarder vers l'avenir et organiser de façon stratégique sa consommation électrique future tout en assurant son développement.

Engagements des Gouvernements successifs

1969: Ratification de la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (Convention d'Alger, 1968)

1972: CILSS, Adoption de la Déclaration de Stockholm

1985-1987: PNLCD et ratification de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)

1992 : Adoption de la Déclaration de Rio et de l'Agenda 21

1994-1995: Signature et ratification des conventions de Rio (CCNUCC, CCD, et CDB)

Engagements du Peuple malien (Constitution 25 Février 1992)

Préambule: « à assurer l'amélioration de la qualité de la vie, la protection de l'environnement et du patrimoine culturel »

Art 15 "Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'État »

La République du Mali, est un pays d'Afrique de l'Ouest, frontalier de la Mauritanie et de l'Algérie au nord, du Niger à l'est, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire au sud, de la Guinée au sud-ouest et du Sénégal à l'ouest.

Le Mali, avec ses 1 241 238 kilomètres carrés, est le plus vaste État d'Afrique de l'Ouest après le Niger

La population MALIENNE est estimée à 15 Millions d'habitants
PIB/hbt 672,226 \$ US

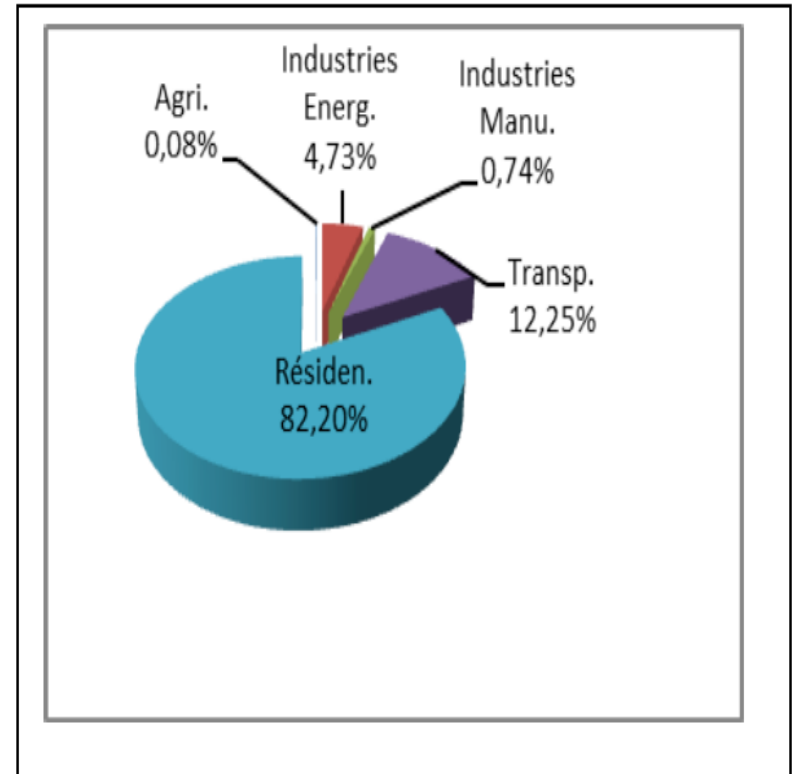
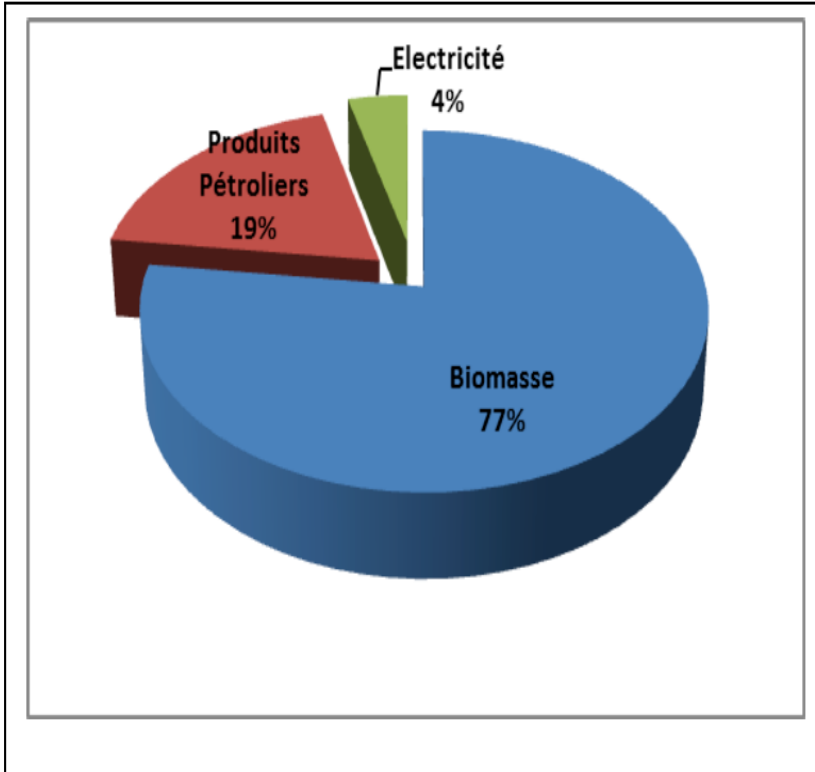
Le Mali est divisé en 11 régions et un district.



- Consommation HCFC (ODP,15t)
- avec restriction
- En 2009-262.4(mt); En 2030- 6.8 (mt)
- Sans restriction
- En 2030- 1314.8(mt)

- 2016 Consommation HFC :365,91 (mt)
- 2030 1223,17(mt)

Structure de la consommation finale d'énergie au Mali en 2010



RATIFICATION K.A

Objectifs:

- Permet de réaliser les cibles des objectifs de développement durable, en particulier celles de l'objectif 13 consacré à l'action sur le climat ;
- Contribuera à réduire de plus de 100 milliards de tonnes équivalents carbonés, poussant ainsi l'atteintes des objectifs climat, dont les 1,5 °C ;
- Bénéficier de l'aide financière supplémentaire du Fonds Multilatéral pour le secteur de l'entretien et assurer la sécurité des équipements et l'utilisation d'alternatives respectueuses du climat et de maximiser les avantages climatiques de la phase actuelle des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) et la phase future des HFC ;
- Assurer la sécurité alimentaire et la fourniture d'autres Biens et services en quantité et en qualité suffisantes;
- Développer les capacités nationales (techniques et financières) d'intervention dans les différents secteurs et services du froid;
- Promouvoir la création d'emplois alternatifs dans le domaine de la climatisation /réfrigération;

RATIFICATION K.A

But:

Prévenir les problèmes pouvant entraîner des conséquences néfastes pour l'environnement et créer une synergie d'action entre les conventions .

Garantir un environnement sain et un développement durable par la responsabilisation et l'engagement de tous les acteurs.

En d'autres termes, sa mise en œuvre devra apporter une contribution significative aux questions fondamentales qui concernent la lutte contre les changements climatiques, la désertification, la sécurité alimentaire, la prévention et la lutte contre les pollutions, la lutte contre la pauvreté au Mali.

AXES STRATÉGIQUES

1. Préserver et renforcer les acquis techniques et technologiques, par la capitalisation et la diffusion;
2. Promouvoir une approche globale et multisectorielle au niveau de la conception et de la mise en œuvre des programmes, projets et activités de protection de l'environnement.(EIES)
3. Mettre en place des cadres de coordination et de concertation;
4. Renforcer les capacités nationales en matière de suivi et de reportage;
5. Mettre en place un système de contrôle, de suivi et de surveillance.
 - **CONDITIONS DE MISE MISE EN OEUVRE**
 - Relecture, adaptation des politiques nationales sectorielles;
 - Adaptation et initiation des mesures législatives et réglementaires
 - Mise en place d'un cadre institutionnel adéquat;
 - Mise en place d'un mécanisme approprié de financement

PROCESSUS DE RATIFICATION DE L'AMENDEMENT DE KIGALI

1. Processus participatif

- Diffusion de la lettre du Secrétariat de l'Ozone appelant à la ratification;
- Réunion d'informations sur le processus de négociation de l'Amendement sur les HFC entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'Environnement en Octobre 2016;
- Réunion d'informations et de sensibilisation des Techniciens de froid sur le calendrier d'élimination des HFC, l'Amendement sur les HFC.
- Expliquer Comment une action anticipée est moins coûteuse,
- Comment les pays Art 5 peuvent s'accompagner d'un financement anticipé pour le renforcement institutionnel, le renforcement des capacités et la création d'infrastructures permettant d'accueillir des technologies à faible PRG;
- Atelier d'identification des Priorités nationales sur la base des programmes d'élimination des CFC et des HCFC

2. Transmission aux Affaires Etrangères de:

- ✓ Plan de développement pour l'efficacité Énergétique;
- ✓ Note technique justifiant l'adhésion du Mali K.A;
- ✓ Note technique sur les recommandations de la COP22 relative à K.A
- ✓ Note technique sur le leadership malien dans les négociations climatiques;
- ✓ Adoption par le conseil des ministres
- ✓ Elaboration et transmission des instruments de ratification par le Ministère des affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

IMPLICATION DE L'AFRIQUE DANS LES NEGOCIATIONS SUR L'AMENDEMENT SUR LES HFC,

- En mars 2009 signataire de la pétition des Etats Insulaires dirigés par les Etats fédéraux de Micronésie ;
- En 2011, plus de 100 Parties ont signé une déclaration pour supporter une réglementation des HFCS sous le Protocole de Montréal incluant une douzaine de pays africains dont le Mali
- Du 2 au 6 Mars 2015 l'ors de la réunion de la CMAE tenue au Caire, mandat a donné au Groupe africain de négocier un amendement au PM sur les HFC et un texte fut introduit dans la Déclaration de la CMAE .
- **29 Octobre au 5 novembre 2015 36th OWEG à Dubai**) : un Mandat pour un possible contact groupe fut obtenu et on a établi le contact groupe sous le “Dubai Pathway on HFCs,” la feuille de route de Dubai.
- Nov 2016 COP22 Marrakech: le Groupe Africain des négociateurs (AGN) qui est Présidé par le Mali à encouragé les parties à la ratification de K.A.

- **CONDITIONS DE MISE MISE EN OEUVRE**
- Relecture, adaptation des politiques nationales sectorielles;
- Adaptation et initiation des mesures législatives et réglementaires
- Mise en place d'un cadre institutionnel adéquat;
- Mise en place d'un mécanisme approprié de financement

Cadre législatif Réglementaire existant

Arrêté ministériel conjoint: réglementer l'importation et l'utilisation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que les produits et équipements contenant ces substances; Ce règlement existe au Mali depuis le 16 octobre 2000;

Ordonnance n ° 01 2699 / MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE COMMERCE ET DES TRANSPORTS / MICT-SG réglementant la liste des produits interdits à l'importation et à l'exportation; Cette ordonnance détermine les conditions d'importation des SAO au Mali; Il existe au Mali depuis octobre 2001;

Décision n ° 02 -0033 MINISTERE DU MATERIEL, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, ENVIRONNEMENT ET PLANIFICATION URBAINE / MEATEU-SG détermine le quota annuel d'importation de SAO;

Règlement UEMOA n ° 04/2005 / CM / UEMOA du 4 juillet 2005 intitulé «Harmonisation des réglementations relatives à l'exportation, au commerce, à l'utilisation et à la réexportation des SAO et de leurs conteneurs connexes»;

Décret n ° 07 023 / P-RM du 22 janvier 2007 relatif à la réglementation de l'importation, du commerce, de l'utilisation et de la réexportation qui épuise la couche d'ozone et ses conteneurs connexes; Ce décret réglemente toutes les SAO connues, y compris les HCFC et les équipements à base de HCFC

DIFFICULTES / CONTRAINTES

entre autres:

- ✓ Insuffisance de législations environnementales et de dispositions normatives, jumelée à un manque de cohérence entre les différents textes existants,
- ✓ Manque de clarté concernant les compétences de chacun,
- ✓ Faible niveau de l'information, de l'éducation et de la communication en environnement,
- ✓ Faiblesse du contrôle et difficultés d'application des textes en vigueur,

MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS

- **Les besoins d'investissement**

- 1) Le programme de remplacement et de reconversion pour les utilisateurs finaux, l'amélioration du système de récupération et de recyclage, de même que les activités liées à l'élimination des déchets. Sur la reconversion des HCFC aux HFC, HC et aux HFC à faibles PRG

Redynamiser et renforcer les centres de récupération et de collectes des SAO et HFC

Faire de l'inventaire une activité permanente en vue de déterminer le stock du pays.

- **Les besoins de non investissements:**

- 1) La formation des différents acteurs (les utilisateurs finaux et les techniciens de service) sur les technologies liées à la réfrigération sans HCFC et sur la récupération et le recyclage des HCFC;

- 2) des activités de sensibilisation, comprenant la publication de brochures, l'organisation de séminaires techniques et d'ateliers;

- 3) La sensibilisation des différents acteurs

. le renforcement de capacité des frigoristes des alternatives aux SAO et aux HFCs à fort PRG

Mise en place de modules de formation sur la reconversion dans system HCFC, HFC, HC et HFC à faible PRG

MESSAGES

Pour réussir une gestion efficace et durable de l'Environnement nous devons changer de modes de production et de consommation.

**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**



**OZONE • UNIDO • CLIMATE
KIGALI AMENDMENT**

Vienna Talks 13 – 15 June 2017